



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Commune Le Parc

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de Membres

Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
18	14	15

Date de convocation
09 décembre 2025

Date d'affichage
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la mairie de Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, CHARDRON Jérôme, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, LECERF Sylvain, BOUCAUD Daniel, JOSSEAUME-THOUVENIN Christine, POULAIN Franck, LEVESQUE Catherine, DUBOIS Jérôme, GASTEBOIS Elise, FOUGERAY Bernard, LAUNAY Maryline

Absents excusés : ANDORIN Jonathan, ANFRAY Anne

Absents : PAUTONNIER Roland, LEPESANT Julien.

ANDORIN Jonathan ayant donné procuration Emilie MARTIN

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2025 - 100

Signature de la Convention et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche pour la construction de la MAM après révision des places.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'Actions Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, lors de sa séance en date du 09 décembre 2024, avait décidé d'accorder une subvention d'investissement sur fonds nationaux de 62 400.00 € pour le projet de « construction d'une MAM ».

La CAF a proposé d'accorder des places supplémentaires (de 8 à 12 places) et a décidé, lors de Commission d'action sociale du 13 octobre 2025 d'augmenter la subvention d'investissement sur fonds nationaux à 93 600.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 93 600.00 € pour le projet de « construction d'une MAM ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour extrait conforme, Le Maire
Marc LENEVEU

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception
à la Sous-Préfecture le
Et la publication le
Le Parc, le.....
Le Maire, Marc LENEVEU



Accusé de réception en préfecture
050-200055960-20251216-Delib-2025-100-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025